

L'ACTU DES ÉLUS

Toute l'actualité des communes et des intercommunalités de Loire-Atlantique !

SAFFRE, LA BOISSIERE-DU-DORE : Deux nouvelles Maires en Loire-Atlantique

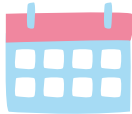


Marie-Alexy LEFEUVRE



Catherine GARCIA-SENOTIER

Catherine GARCIA-SENOTIER a été élue **nouvelle Maire de La Boissière-Du-Doré**, de même que **Marie-Alexy LEFEUVRE, Maire de Saffré**. Le Président et les membres du Conseil d'Administration de l'AMF 44 leur adresse tous leurs **vœux de réussite dans l'exercice de leur mandat**.



L'AGENDA DES MAIRES Quelques dates à retenir.

- **2 septembre** - réunion du **bureau AMF 44**
- **12 septembre** - **Conseil d'Administration** de l'AMF 44 à CHATEAUBRIANT.
- **15 septembre** - **Assemblée Générale des Maires du Pays d'Ancenis** - VALLONS DE L'ERDRE
- **28 septembre** - "**Rencontre Nationale des Communes Nouvelles**" au Sénat - La Commune de LOIREAUXENCE y présentera sa démarche participative sur l'identité communale - PARIS
- **29 septembre** - Objectif "**Zéro Artificialisation Nette**" - **restitution de la consultation nationale** et échanges avec Christophe BECHU, Ministre, Joel GUERRIAU et Jean-François LONGEOT, Sénateurs, Maurice PERRION, Président AMF 44, et Alain VEY, Maire de Basse-Goulaine - BASSE-GOULAIN
- **14 octobre** - "**Rencontres régionales des mobilités durables**" - Montaigu
- **22 au 24 novembre** : 104ème **Congrès des Maires de France** - PARIS

L'édito du Président

Maurice Perrion

Maire de Ligné et Président de la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis



Mesdames, Messieurs les Maires,
les Présidents d'intercommunalités et élus locaux,
Chers collègues,

J'ai le plaisir de vous adresser le deuxième numéro **de la revue des maires et des élus locaux de Loire-Atlantique**, afin de vous relayer l'actualité communale et intercommunale toujours en mouvement.

Je tenais d'abord à vous remercier pour votre mobilisation à notre **Assemblée Générale des Maires et des Présidents d'EPCI** qui s'est tenue en ce début de mois. Cet évènement annuel est important car il nous permet d'aborder toutes les problématiques et les enjeux de nos Communes et de faire entendre collectivement la voix des Maires et des Présidents d'Intercommunalités auprès des autorités locales et nationales.

Au cœur des débats, nous avons notamment évoqué les sujets au cœur de nos préoccupations comme le **ZAN** et la **sobriété foncière**, la **désertification médicale**, le **logement**, l'**ingénierie des petites communes** ou encore la **transition écologique**.

Plus que jamais, l'AMF 44 restera **vigilante à ce que la voix des Maires et des élus locaux soit entendue**, continuera de **défendre les communes** et militera pour **un nouveau souffle à la décentralisation**.

Enfin, en cette période estivale, j'ai une **pensée particulière pour les Maires du littoral**, qui voient la population communale multipliée par la venue des vacanciers.

Je vous souhaite à chacune et chacun d'entre vous un **bel été**.

L'AMF 44 à votre service

INCENDIES : Les Communes de Loire-Atlantique n'ont pas été épargnées.

Avec la sécheresse et les périodes caniculaires, les feux se sont multipliés sur les Communes du Département durant le mois de Juillet.

Nombreuses Communes ont été impactées par ces incendies de végétation : Grandchamp-des-Fontaines, Port-Saint-Père, Saint-Lyphard, Plessé, Saint-Joachim, Machecoul Saint-Même, La Chevrolière etc.

La Commune de Montrelais a dernièrement subi un violent feu de végétations, ravageant 90 hectares. L'AMF 44 salue la mobilisation des pompiers, mais également des élus locaux et agriculteurs qui ont fait un travail formidable.

Cliquez sur les articles pour lire en détail.



Veuillez trouver les articles sur [QUEST FRANCE](#) et [FRANCE BLEU](#) 



COUP DE GUEULE : le Maire de Cheix-En-Retz défend la ruralité.

"ATTENTION VILLAGE FRANCAIS" - Le maire de Cheix-en-Retz, Luc NORMAND, a fait installer plusieurs panneaux, revendiquant les valeurs de la ruralité de sa commune, exaspéré par certaines plaintes qu'il a reçues.

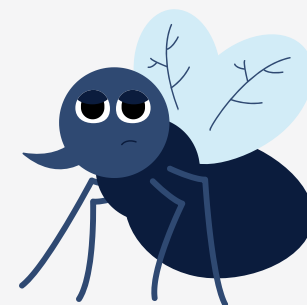


Veuillez trouver les articles sur [BFM TV](#) et [QUEST FRANCE](#) 

INSOLITE : le Maire de MACHECOUL-SAINTE-MÈME prend un arrêté pour interdire les moustiques sur sa commune lors du feu d'artifice du 13 juillet.

Pour faire un peu d'humour, le maire de Machecoul-Saint-Même, Laurent Robin, a pris un (faux) arrêté le 6 juillet dernier portant **interdiction pour les moustiques de survoler la commune durant la soirée du 13 juillet.**

Considérant qu'il appartient au maire, de par ses pouvoirs de police, d'avoir le soin d'obvier ou de remédier aux événements fâcheux qui pourraient être occasionnés par la divagation des animaux malfaisants ou féroces [...], la commune de Machecoul-Saint-Même, et notamment le périmètre du parc de loisirs de Saint-Même, est interdit de survol par les moustiques, est-il détaillé dans l'arrêté.



Veuillez trouver les articles sur [QUEST FRANCE](#) et le [COURRIER DU PAYS DE RETZ](#) 



SECHERESSE : les Communes et Intercommunalités de Loire-Atlantique s'adaptent aux restrictions d'eau potable et sensibilisent à sa préservation.

Depuis l'arrêté préfectoral du 20 juillet, le département de Loire-Atlantique est placé en "alerte eau potable". **Les collectivités locales appliquent les mesures de restrictions sur l'eau et s'adaptent en conséquence.** De nombreuses communes appliquent depuis longtemps une **gestion économe et maîtrisée de l'eau et amplifient en cette période de sécheresse.** Elles **sensibilisent aussi la population par des actions préventives** sur les écogestes, notamment liés à la préservation de l'eau.



Veuillez trouver l'article de [FRANCE BLEU.](#) 

ENQUÊTE - INTERCOMMUNALITÉS SUR LES CRTE : UN DISPOSITIF À LA CROISÉE DES CHEMINS

Cliquez sur les articles pour lire en détail.



Après une année d'élaboration, la première génération des contrats de relance et de transition écologique (CRTE) couvre la quasi-intégralité du territoire national avec 819 contrats signés au 28 juin 2022. Afin de savoir où en sont les intercommunalités et connaître leurs principales attentes, l'AMF a lancé une nouvelle enquête en avril et en mai 2022 en direction des intercommunalités et groupements porteurs d'un contrat.

Si les intercommunalités ont plutôt bien accueilli la démarche des CRTE, elles s'interrogent néanmoins sur sa réelle valeur ajoutée et craignent qu'il ne s'agisse que d'un affichage au moment où de nouvelles contraintes s'inscrivent à l'agenda des collectivités (ZAN, réforme fiscale, augmentation des coûts, etc.).

Dans le cadre d'une mission d'Inspection Générale des services de l'Etat en Loire-Atlantique, **Rémy NICOLEAU, référent AMF 44 "Intercommunalités", a fait remonter, le 26 juillet dernier, les points positifs et négatifs des CRTE localement**, après sollicitation de l'ensemble des intercommunalités du territoire.



Pour + d'infos, veuillez retrouver [l'enquête sur les CRTE](#).



DÉCRETS CLIMAT ET RÉSILIENCE (ZAN) : L'AMF SAISIT LE CONSEIL D'ETAT



L'AMF a déposé un recours devant le Conseil d'Etat sur les deux décrets adoptés le 29 avril, l'un relatif « aux objectifs et aux règles générales en matière de gestion économe de l'espace et de lutte contre l'artificialisation des sols du SRADDET » et l'autre « à la nomenclature de l'artificialisation des sols », qui précisent les conditions d'application de la loi Climat sur la méthode de mise en œuvre de l'objectif Zéro Artificialisation Nette (ZAN).

La réussite de la lutte contre le dérèglement climatique repose sur une adhésion forte de l'ensemble de la nation, notamment les acteurs de l'aménagement. Depuis les lois de décentralisation, cette responsabilité appartient aux collectivités locales, assemblées de proximité élues par les habitants, qui se sont montrées soucieuses de sobriété foncière sans attendre les injonctions législatives et gouvernementales.



Pour + d'infos, veuillez retrouver le [Communiqué de presse de l'AMF](#)



ELECTIONS LEGISLATIVES 2022 – Appel à un nouvel acte de décentralisation.

A la suite des élections législatives, Maurice PERRION, Président des Maires de Loire-Atlantique, a félicité **les dix députés de Loire-Atlantique pour leur élection** ou réélection et leur souhaite de réussir leur mandat pour faire réussir la France et la Loire-Atlantique.

Il appelle chacun des députés à **engager collectivement un nouvel acte de décentralisation**.



Cliquez ici pour retrouver [l'article de Ouest France](#)



Loire-Atlantique. Les maires du département appellent les députés « à agir vite »

Le président de l'association des maires de Loire-Atlantique (AMF44), Maurice Perrion, alerte les dix députés élus dimanche dans le département sur les difficultés rencontrées par les élus et leur demande de s'engager dans une nouvelle phase de décentralisation.



Maurice Perrion, président de l'association des maires de Loire-Atlantique | ARCHIVES OUEST-FRANCE

Cliquez sur les articles pour lire en détail.



Loire-Atlantique : 400 caravanes arrivent dans un village et suscitent l'indignation des maires

Ce sont environ 400 caravanes de gens du voyage qui se sont installées à Corsept, samedi 2 juillet. Le maire de Corsept et ses collègues sont en colère.



Chaque été, dans le pays de Retz (et ailleurs), des gens du voyage prennent place là où ils n'ont pas l'autorisation. Les maires doivent alors permettre qu'ils restent. @Blaizot/Le Monde

Trois cents caravanes s'installent à Corsept : des élus montent au créneau

Une mission évangélique s'est posée sur des terres agricoles, à Corsept, dans le sud de la Loire-Atlantique ce samedi 2 juillet. Deux associations des maires de Loire-Atlantique dénoncent une installation illégale.



CORSEPT : L'AMF 44 et l'AMRF 44 dénoncent l'installation illicite de 400 caravanes.

Le 6 juillet dernier, la commune de Corsept, 2 700 habitants, a vu pour la troisième année consécutive l'installation illicite de plus de 400 caravanes, soit plus de 600 personnes, et ce sur des terrains privés pourtant sécurisés et portant l'interdiction de pénétrer.

La communauté des maires a exprimé son soutien à leur collègue **Maire de CORSEPT, Hervé GENTES**, et est intervenu auprès des autorités locales pour que la loi soit respectée, y compris pour les gens du voyage.

L'AMF 44 a écrit aux autorités nationales pour appeler à des mesures coercitives face à ce type d'installation illicite et engager une discussion avec les communautés de gens du voyage pour permettre un bon accueil et un bon vécu pour les communes accueillantes.

Les Maires de Loire-Atlantique déplorent une nouvelle installation illicite d'envergure sur la **Commune de Guérande**.

Veuillez trouver l'article de [OUEST FRANCE](#), [TELENANTES](#) et [FRANCE BLEU LOIRE OCEAN](#)

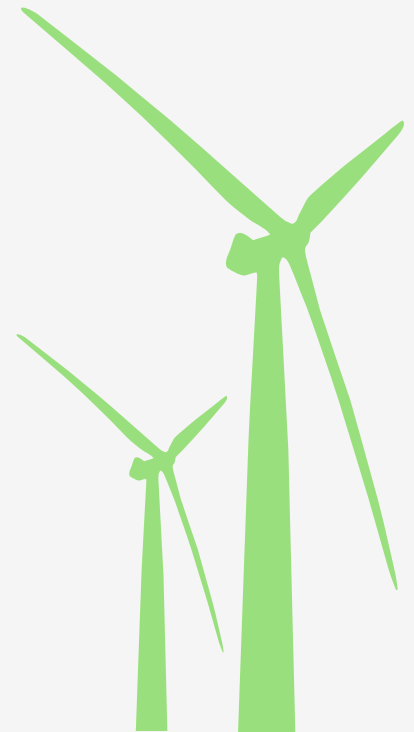
VAY - Les Maires de Loire-Atlantique agissent contre le passage en force d'un développeur éolien sur la Commune et appelle l'Etat à agir !

Par voie de communiqué, **les Maires de Loire-Atlantique (AMF 44 et AMRF 44) ont dénoncé le passage en force d'un développeur pour installer et exploiter un parc éolien à VAY, alors qu'Etat, Commune, architectes et habitants ont unanimement émis un avis défavorable.** L'entreprise P & T Technologies a attaqué l'arrêté de refus du préfet, pour lequel le juge administratif a prononcé une annulation.

Face à cette situation, **l'AMF 44 et l'AMRF 44 ont interpellé par courrier le Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, Monsieur Christophe BECHU, ainsi que la Ministre déléguée chargée des collectivités territoriales, Madame Caroline CAYEUX, afin que soit relayé le mécontentement des élus sur ce sujet, et que des actions soient entreprises :**

- **Empêcher l'implantation du projet au cas d'espèce, en demandant à l'Etat de se pourvoir en cassation devant le Conseil d'Etat** pour contester l'arrêt de la Cour Administrative d'Appel de Nantes, annulant l'arrêté défavorable du préfet de la Loire-Atlantique.
- **Faire évoluer de toute urgence et de façon globale la réglementation en matière d'implantation d'éoliennes afin de permettre aux maires de s'opposer si nécessaire aux projets, en prenant en compte les circonstances locales.** Il est nécessaire que la loi permette aux élus d'être acteur et décisionnaire sur leur propre territoire.

A la demande de l'AMF 44, Monsieur le Préfet a reçu la Maire de VAY, accompagnée de représentants de l'AMF 44 et de l'AMRF 44.



- Veuillez trouver le [courrier aux ministres](#).
- Veuillez trouver le [communiqué de presse en soutien à la Maire de Vay](#) et l'article de [PRESSE OCEAN](#).

RETOUR SUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'AMF DE LOIRE-ATLANTIQUE

Quelques images de l'Assemblée Générale



Les prises de parole

Le 1er juillet dernier, les Maires de Loire-Atlantique se retrouvaient pour évoquer ensemble l'actualité communale et intercommunale, **en présence de David Lisnard**, président national de l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité.

Cet évènement fut l'occasion d'échanger sur la place des femmes en politique lors d'une table ronde animée par Aurélie Mézière, Maire de Plessé, puis d'entendre les représentants de l'Etat et des collectivités territoriales :

- Didier Martin, **Préfet des Pays de la Loire et de Loire-Atlantique** ;
- Christelle Morançais, **Présidente de la Région Pays de la Loire** ;
- Michel Ménard, **Président du Département de Loire-Atlantique** ;
- Johanna Rolland, **Maire de Nantes, Présidente de Nantes Métropole, Présidente de France Urbaine.**

Les sujets abordés lors de l'Assemblée Générale

De nombreux sujets ont été abordés par les Maires à l'occasion de cette AG :

- Le **Rapport d'activités 2021/2022** 
- L'objectif de "Zéro Artificialisation Nette"
- Les enjeux de la **stratégie départementale en faveur de la Ruralité**
- La lutte contre les **agressions aux élus**
- L'appel à un **nouvel acte de décentralisation**
- etc.

L'AMF 44 agit pour promouvoir la place des femmes dans les exécutifs locaux.



L'Assemblée générale a été l'occasion d'évoquer dans une table ronde la place des femmes en politique en Loire-Atlantique, organisée et animée par **Aurélie MEZIERE**, Maire de PLESSE. L'objectif est de promouvoir l'engagement des femmes en politique, notamment au poste de maire. En effet, même si la Loire-Atlantique compte 21,7% de femmes maires, contre 19,5 % au niveau national, il reste encore du chemin à faire.

Cinq femmes maires ont ainsi témoigné de leur quotidien de maire : **Typhaine ARBRUN**, Maire de La Chevallerais, **Séverine MARCHAND**, Maire de La Plaine-Sur-Mer, **Nelly SORIN**, Maire de Vieilleville, **Nadège PLACE**, Maire de Vue et **Danielle CORNET**, Maire de Pontchâteau.

Dès la rentrée de septembre, une première réunion du groupe de travail sur l'égalité femmes / hommes se réunira afin d'identifier des premières actions et animations. [Pour celles et ceux souhaitant participer à ce groupe de travail, vous pouvez faire connaître votre volonté par mail à \[secretariat@maires44.fr\]\(mailto:secretariat@maires44.fr\).](#)

CRÉATION D'UN "COMITÉ LÉGISLATIF"



A l'occasion de l'AG, le Président de l'AMF 44 a annoncé la création d'un "comité législatif" entre les maires et Présidents d'EPCI de Loire-Atlantique et les parlementaires. Ce comité aura deux objectifs principaux :

- **Faire entendre la voix des communes et des intercommunalités de Loire-Atlantique** au sein de l'Assemblée Nationale et du Sénat ;
- **Travailler ensemble sur les réformes et textes de loi** touchant nos collectivités.

C'est en effet le dialogue constructif et la confiance mutuelle qui doivent guider les relations entre le parlement, les maires et les Présidents d'EPCI.

Le retour de l'Assemblée Générale dans la presse

Cliquez sur les articles pour lire en détail.



ENTRETIEN. Pour David Lisnard, le Conseil national de la refondation est « mort-né »

Le président de l'Association des maires de France veut « recréer un lien entre le pouvoir central et le pouvoir local »... mais pas par le biais du Conseil national de la refondation, proposé par le président de la République avant les législatives. Le maire de Cannes propose que les élus locaux soient associés à l'élaboration des lois qui les concernent. Pour en finir avec le « maquis de suradministration » qui étouffe les élus locaux.

Ouest-France
Recueilli par Stéphane VERNAY
Modifié le 30/05/2022 à 20h10
Publié le 30/05/2022 à 20h04

Lire le journal numérique

- ÉCOUTER
- LIRE PLUS TARD
- PARTAGER
- NEWSLETTER ÉLECTIONS 2022



David Lisnard, maire LR de Cannes, président de l'Association des Maires de France. (DANIEL TOUROY / OUEST-FRANCE)

Interview du Président de l'AMF national, David LISNARD, à l'occasion de sa venue à l'AG de l'AMF 44 par Ouest France

Cliquez ici pour retrouver l'article de [OUEST FRANCE](#)

« Les maires ne sont pas des super-héros »

Politique. Les maires sont en première ligne. « Rempart de la démocratie et de la République », ils ont réaffirmé leur besoin d'être plus entendus par l'État, dans de nombreux domaines, comme la question du « Zéro Artificialisation ».

Presse Océan
Eric Cabanis
Publié le 02/07/2022 à 09h29

Lire le journal numérique

- ÉCOUTER
- LIRE PLUS TARD
- PARTAGER



Maurice Perron, président de l'AMF 44 « il y a encore à faire pour optimiser le dialogue entre l'État et les communes » (PHOTO PRESSE OCEAN-ERIC CABANIS)

Article de "Presse Ocean" qui reprend les propos et les revendications du président dans son discours général

Cliquez ici pour retrouver l'article de [Presse Ocean](#)

Loire-Atlantique : « S'attaquer à un maire, c'est s'attaquer à la République »

Les maires de la Loire-Atlantique sont revenus sur les agressions subies par les élus, lors de leur assemblée générale. Ils réclament aussi « un bol d'air fiscal et financier ».



Article du "Courrier du Pays de Retz" qui reprend les différents sujets évoqués lors de notre Assemblée générale.

Cliquez ici pour retrouver [l'article du courrier du pays de Retz](#)

Femmes en politique : pour les femmes maires de Loire-Atlantique, il y a encore du chemin à faire

Maire de Plessé, Aurélie Mézière a participé vendredi à un débat sur la place des femmes en politique organisé dans le cadre de l'assemblée générale de l'Association des maires de Loire-Atlantique.



Article de "Presse Océan" qui reprend les principales informations de la table ronde sur la place des femmes en politique.

Cliquez ici pour retrouver [l'article de Presse Océan](#)

Hausse du point d'indice

Le décret n° 2022-994 du 7 juillet 2022 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation, est paru au JO n° 157 du 8 juillet 2022.

La valeur du point est porté à compter du 1er juillet 2022 à 4.85€ au lieu de 4.686€. Cette revalorisation peut être appliquée sur les paies de juillet 2022.

Les indemnités des élus sont également concernées par cette hausse.



[Décret 2022-994 du 7 juillet 2022](#)

[Note revalorisation point d'indice](#)

[Note AMF conséquences indemnités élus](#)

Pouvoir d'achat des fonctionnaires

Outre l'augmentation du point d'indice de 3,5%, le ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, Stanilas GUERINI, a annoncé d'autres mesures supplémentaires pour les agents publics.

Reconduction de la GIPA

Mise en place en 2008, la garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA) est reconduite pour 2022. Cette indemnité est versée à tous les agents dont le traitement indiciaire brut aurait évolué moins vite que l'indice des prix à la consommation, en cumul sur une période de 4 ans.

Revalorisation des rémunérations en début de carrière des agents de catégorie B

L'objet de cette mesure est de reconstituer les écarts de rémunération car le relèvement de l'indice minimum de traitement par rapport au SMIC a eu comme conséquence de placer au même niveau les premiers échelons de la catégorie B par rapport à la catégorie C.

Cette nouvelle mesure fera l'objet d'un décret prévu en septembre/octobre 2022.

Extension du « forfait mobilités durables »

Le Gouvernement annonce deux mesures pour ce dispositif :

- cumul du forfait mobilités durables avec le remboursement partiel d'un abonnement de transport en commun ;
- élargissement du nombre d'agents bénéficiaires en ouvrant le forfait mobilités durables y compris aux agents dont le nombre de déplacements annuels en vélo ou covoiturage est inférieur à 100 jours.

La parution du décret est prévue pour la rentrée 2022 et son entrée en vigueur se fera à la fin de l'année 2022 ou au début de l'année 2023.

[Dossier de presse de la conférence salariale 2022 \(Ministère de la transformation et de la fonction publiques\)](#)

Réforme de la publicité des actes administratifs



Le 1er juillet 2022 est entrée en vigueur la **réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les communes et les EPCI**, introduite par l'ordonnance n° 2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021.

A compter de cette date, **la dématérialisation devient le mode de publicité de droit commun de ces actes**. Par dérogation, les communes de moins de 3 500 habitants, les syndicats de communes et les syndicats mixtes fermés peuvent choisir entre l'affichage, la mise à disposition en version papier ou la publication électronique, en délibérant expressément sur ce choix. A défaut de délibération au 1er juillet 2022, les actes concernés par la réforme seront obligatoirement publiés par voie électronique.

Pour accompagner **les communes et les EPCI dans cette réforme, la DGCL, en collaboration avec l'AMF, a préparé une série de fiches thématiques ayant vocation à présenter toutes ces nouveautés**. Elle sont librement accessibles via le lien ci-dessous :

<https://www.amf.asso.fr/documents-reforme-regles-publicite-dentree-en-vigueur-conservation-actes-pris-par-les-collectivites-territoriales-leurs-groupements/41260>

Ecole privée et pause méridienne

La préfecture alerte depuis quelques semaines les communes qui participent (soit en mettant du personnel à disposition, soit en incluant le coût dans sa participation) **à l'accompagnement et à la surveillance des enfants des écoles privées pendant la pause méridienne**. Le service juridique a été fortement sollicité sur ce sujet par nombre de communes.

Dans ce cadre, **la commune de la Chapelle-Glain a été incluse dans ce rappel, la préfecture exigeant que les services de cantine et de périscolaire, assurés par la commune au seul bénéfice de l'école privée (il n'y a pas d'école publique dans la commune), soient fermés pour être assurés exclusivement et directement par l'école privée, et ce , pour la rentrée 2022**.

Le service juridique de l'AMF 44 a donc alerté la préfecture sur ce dossier, et demandé à la fois un examen des ces questions de financement des services autour des écoles privées, et surtout un moratoire pour la commune afin de bénéficier du temps nécessaire pour prendre en charge les remarques et recadrer les pratiques.

Il a donc été accordé une année à la commune, soit pour la rentrée 2023.

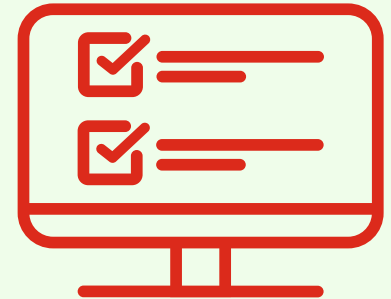
Le service juridique a donc informé toutes les communes ayant fait l'objet de remarques similaires de la part de la préfecture à demander également ce report à la rentrée 2023. En l'état actuel des retours faits auprès du service juridique, toutes les communes ayant fait cette demande ont obtenu un moratoire des services de l'Etat.

L'AMF 44 LANCE UNE CONSULTATION DES ELUS SUR LEURS BESOINS EN FORMATION.

Dans le cadre de la nouvelle programmation de formation, l'AMF 44 lance une **enquête auprès des élus locaux sur leurs besoins en formation**.

L'objectif est de vous proposer des modules de formations sur mesure et de mieux répondre à vos nouveaux besoins pour l'exercice de votre mandat.

L'AMF 44 vous invite à y répondre et vous remercie pour votre contribution.



Répondre à la [consultation](#)

Formation. L'association des maires de Loire-Atlantique propose de nombreuses formations à destination des élus du département. Vous ne savez pas comment gérer vos droits à la formation ? Les équipes de l'AMF 44 s'occupent de tout !

- Pour **faciliter vos démarches**, des "référents formation" seront prochainement mis en place dans chaque commune. Ce dispositif nous permettra de vous **accompagner dans la formalisation de votre dossier** !
- Les modules de formation sont variés, vous pouvez ainsi **monter en compétences** dans différents domaines.
- Votre formation peut être **100% financée** via le **budget formation de votre collectivité** ou le **DIFE** (droit individuel à la formation des élus) grâce à **votre compte élu**.
- Pour l'instruction de votre dossier DIFE, il faut prévoir **20 jours de délais**.
- **Votre "Compte Élu" est abondé chaque année**, au mois de mars, pour un montant de 400€. Le plafond de votre compte est de 700€.



Notre équipe, à votre service



Laurent GUYOT
Directeur Général
laurent.guyot@maires44.fr



Magalie POIRIER
Juriste
service.juridique@maires44.fr



Marie-Isabelle CAILLON
Assistante de direction
secretariat@maires44.fr

L'Actus des élus - n°2

Juillet 2022 - **Co-directeurs de la publication** : Maurice PERRION, Président, et Rodolphe AMAILLAND, vice-président en charge de la Communication.
Rédaction/Conception : Laurent GUYOT, Magalie POIRIER, Marie-Isabelle CAILLON.

©Crédits photo : AMF 44, Commune de la Boissière-Du-Doré, Romain KERSULEC, courrier du Pays de Retz, Ouest France, Presse ocean, France bleu Loire Ocean, Commune de Cheix-En-Retz.